



AMÉNAGEMENTS DE LA BASE DE LOISIRS NATURE DE SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS

DOSSIER DE PRESSE
1 septembre 2022



VICHYCOMMUNAUTÉ

CRÉATION D'UNE BASE DE LOISIRS AU CŒUR D'UN ESPACE NATUREL

L'axe de la rivière Allier constitue la colonne vertébrale du territoire Vichy Communauté. Les espaces naturels situés le long de la rivière, tant au sud (à Saint-Yorre et à Abrest) qu'au nord (à Saint-Germain-des-Fossés et à Billy) représentent des leviers pour l'aménagement d'espaces de loisirs attractifs et structurant pour les territoires.



Sur les communes de Saint-Germain-des-Fossés et Billy, des plans d'eau issus des anciennes divagations morphologiques de la rivière Allier et d'anciennes zones d'extraction de granulats sont implantés sur 5 kms environ. La base de loisirs qui ouvrira au public à l'été 2023, permettra de nouveaux usages de l'espace : pêche, activités nautiques, promenades, accès à des plages, parcours sportifs, pique-nique, petite restauration...

LES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS

Les objectifs du projet d'aménagements de la base de loisirs nature de Saint-Germain-des-Fossés visent à préserver la faune et la flore, préserver les bras morts, redonner une certaine capacité de mobilité à la rivière allier et à son affluent le Mourgon, tout en ouvrant les espaces naturels à la population.

Les travaux lancés depuis avril 2022 permettent :

- **d'aménager les plans d'eau issus d'anciennes gravières pour ouvrir l'accès à ces espaces à la population** : confortement des berges afin de limiter les glissements, aménagements de plage, et de pontons de pêche accessibles Personnes à Mobilité Réduite, mise à l'eau pour faciliter le développement d'activités nautiques, création de parcours sportifs, parkings, logements, espace de petite restauration, sanitaires et aire de camping-car...

- **de travailler les axes d'accès des bourgs** concernés vers ces espaces naturels ;
- **de supprimer les passages à gué existants à la confluence Mourgon Allier afin de redonner de l'espace de divagation à ces deux rivières.** En contrepartie, il sera nécessaire de conforter les berges entre les plans d'eau et la rivière Mourgon afin d'éviter la capture de la rivière par les étangs.
- **d'aménager un point d'accueil sur la commune de Saint-Germain-des-Fossés permettant de canaliser et de gérer les flux, de proposer les aisances nécessaires au maintien du bon état du site.** Pour cela, la commune a acquis un ensemble bâti, anciennement maisons d'habitations des carriers, qu'il faut entièrement restaurer et mettre aux normes actuelles d'accueil. Le parking principal du site se fera au droit de cet espace bâti.

LA VIA ALLIER AU CŒUR DE LA FUTURE BASE DE LOISIRS

L'aménagement de la base de loisirs de Saint-Germain-des-Fossés s'inscrit dans la mise en valeur de l'axe Allier et les singularités des communes traversées par la voie verte.

La Via Allier traverse Saint-Germain-des-Fossés en longeant le plan d'eau Jalicot, et se poursuit en direction de Billy. La passerelle du Mougnon*, spécialement aménagée, offre une continuité de parcours avec un franchissement souple et confortable d'une rive à l'autre, permettant à deux vélos de se croiser.

**Financée par : l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Vichy Communauté.*

Vue avant travaux



Vue après travaux



DATES CLÉS

Fin 2022 : fin des travaux de terrassement et d'aménagement du plan d'eau

Juin 2023 : fin des travaux des maisons Jalicot qui regrouperont 3 logements qui seront gérés par la commune de Saint-Germain-des-Fossés, un espace de petite restauration et les sanitaires

Juillet 2023 : ouverture de la base de loisirs au public

UN PROJET AGIR 2035 DOTER LES PÔLES D'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE D'ÉQUIPEMENTS

AGIR2035
VICHY
COMMUNAUTÉ

Le projet de territoire AGIR 2035 place la reconquête des cœurs de bourgs et de villes parmi ses priorités.

Des actions sont programmées dans ce cadre tel que l'apport d'un soutien financier aux 3 communes considérées comme les « pôles d'équilibre » du territoire : Le Mayet-de-Montagne, Saint-Germain-des-Fossés et Saint-Yorre.

Cela se concrétise notamment dans ces prochains mois sur les communes de Saint-Yorre et de Saint-Germain-des-Fossés, par un soutien à la réalisation de leurs bases de loisirs.

PLAN DE FINANCEMENT

Montant total HT des travaux : 2 900 000 €

Dont :

870 000 € de l'État

960 000 € du Département de l'Allier

580 000 € de Vichy Communauté

490 000 € de la commune de Saint-Germain-des-Fossés

Les montants investis portent sur : les travaux préparatoires, terrassements, assainissement, signalisation, ouvrages, protections des berges, espaces verts, gradins, chaussée et bordure, mobiliers urbains, renaturation, habitat singulier et prestations externes (maitrise d'œuvre,...).



DIRECTION DE LA COMMUNICATION - PRESSE

Direction de la communication Vichy Communauté

+33 (0)4 70 96 57 31 - +33 (0)6 1779 00 03 - communication@vichy-communaute.fr



VICHYCOMMUNAUTÉ

9, Place Charles-de-Gaulle - CS 92956 - 03209 VICHY CEDEX - +33 (0)4 70 96 57 00 - accueil@vichy-communaute.fr

WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR